



Stratégie

Les voies multiples de la

“ **La transition agroécologique demandée aux exploitations agricoles repose sur des connaissances et innovations technologiques et leur transfert sur le terrain. Il faut aussi une réelle volonté politique pour tendre vers cette transition ainsi que des moyens financiers pour y arriver. Pour répondre à ces objectifs, les discussions sont engagées, des propositions sont avancées et différentes stratégies se dessinent.** ”

Alors que sont discutés actuellement les futurs contours de la prochaine politique agricole commune, la Pac post 2020, France Stratégie, un organisme d'expertise proche du gouvernement vient de rendre public un certain nombre de propositions susceptibles d'alimenter le débat. Le document intitulé, *Faire de la politique agricole commune un levier de la transition écologique*, met l'accent sur une série de mesures permettant d'orienter l'agriculture vers un modèle plus respectueux de l'environnement et plus équitable, selon les auteurs. L'instrument privilégié repose sur une fiscalité écologique avec l'introduction de subventions et de taxes en fonction des objectifs souhaités. « Le prélèvement de taxes présente l'avantage de décourager les pratiques néfastes à la santé et à l'environnement tout en fournissant les moyens de financer plus généreusement les pratiques vertueuses », note le rapport. « Les taxes prélevées seraient entièrement distribuées aux exploitants agricoles dans un schéma vertueux qui encouragerait les bonnes pratiques et dissuaderait les pratiques nuisibles à l'environnement », peut-on lire également. A ces taxes et subventions, serait associé un système de bonus-malus prévoyant un remboursement des aides en cas de non-respect des objectifs fixés.

8 000 euros par actif à temps plein

Autre innovation d'importance, le remplacement des primes à la surface par des aides aux actifs agricoles. « L'objectif de cette aide est d'assurer à tous les agriculteurs un paiement minimal, déconnecté du niveau de production agricole, afin de mieux résister aux crises et à la volatilité des prix », explique le rapport. Autre avantage pour les auteurs, une meilleure prise en compte du travail lié à la mise en place de pratiques agroécologiques plus gourmandes en main-d'œuvre. L'aide permettrait également de soutenir les secteurs nécessitant beaucoup de travail, comme le maraîchage et l'élevage.

Le document évalue à 8 000 euros par équivalent temps plein l'aide annuelle qui serait versée, contre 135 euros par ha actuellement pour les droits à paiement de base en métropole. Le document prévoit aussi la mise en place de contrats pour l'innovation agroécologique signés par des groupes d'agriculteurs. D'une durée de sept ans, ils soutiendraient le financement des actions de formation en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, comme la compensation des coûts liés à la conversion à l'agriculture biologique ou à d'autres types de cahiers des charges agroécologiques ainsi que la diversification des productions. Quant au financement de la réforme, il serait assuré par le budget de la Pac actuelle et le produit des taxes

et malus qui pourraient s'élever de 4 et 9 milliards d'euros, selon les hypothèses envisagées. Concrètement, les taxes et malus perçus couvriraient des primes distribuées et le budget de la Pac celui du paiement de base aux actifs non-salariés et salariés.

Les céréaliers les grands perdants

Selon les simulations effectuées, les systèmes bio et herbagers seraient les gagnants de la réforme et pourraient conserver leurs pratiques actuelles. En revanche, la diversification serait nécessaire pour les exploitations de grandes cultures qui, à pratiques inchangées, pourraient perdre jusqu'à 46 % de leurs aides, dans l'hypothèse la plus défavorable (cas type d'une exploitation de 300 hectares). Des adaptations seraient également nécessaires pour les élevages, ceux disposant de prairies permanentes étant privilégiés par rapport aux exploitations plus intensives, qui pourraient perdre, à pratiques inchangées, jusqu'à 40 % de leurs aides dans le pire des cas (atelier laitier intensif par exemple). Pour les auteurs, la mise en œuvre de cette réforme n'impliquerait pas une remise en cause fondamentale de la réglementation européenne. L'instauration du paiement de base sur les actifs agricoles pourrait, néanmoins, impliquer une révision des règles de répartition des aides entre États membres, reconnaît le rapport. ■

RÉACTION / « Un travail de réflexion théorique »

Pour la FNSEA les propositions de France Stratégie sont complètement inapplicables pour la Pac post 2020. Elles ne tiennent compte ni de la réalité de l'UE, ni du cadre réglementaire, ni du budget qui sera adopté. Réaction d'Henri Brichart, premier vice-président de la FNSEA.

France Stratégie a publié un rapport visant à nourrir les débats autour de la nouvelle Pac : quelles sont vos premières réactions ?

Henri Brichart : « Ma première réaction est que ce document, bien qu'intéressant, est un travail de réflexion très théorique, en tout cas, qui ne correspond nullement aux propositions sur la table actuellement, donc complètement inapplicable pour les réflexions sur la Pac post 2020. Les outils proposés ne tiennent compte ni de la réalité de l'Union européenne, ni du cadre réglementaire actuel, ni du budget européen qui ne sera fixé que courant 2020. »

Quelles limites voyez-vous à ce travail ?

H.B. : « Dans ces propositions, le budget

de la Pac serait constant mais uniquement pour le volet recette issu du budget communautaire car il serait augmenté de 50 % par des taxes diverses qui ne dépendraient pas de l'Union européenne. Il y a donc, là encore, un vrai risque de distorsion de concurrence des agriculteurs français vis-à-vis des agriculteurs des autres pays européens et des autres régions du monde. Par exemple, proposer de taxer les vaches allaitantes mais en même temps mettre un bonus sur les prairies pâturées, outre la complexité du système, reviendrait à donner une plus forte compétitivité aux importations de viande bovine. »

Le rapport préconise de remplacer les aides à l'hectare par des aides à l'actif, qu'en pensez-vous ?

H.B. : « Les aides à l'ha n'ont pas toutes

les vertus mais les aides à l'actif non plus. Le premier impact serait de transférer une partie importante du budget que reçoit la France vers des pays où le nombre d'agriculteurs est très important, je pense en particulier à certains Peco (pays d'Europe centrale et orientale) et pour cette raison, cela pose évidemment un problème. D'autre part, cette notion d'actif serait à définir et on voit toutes les difficultés des discussions européennes sur le sujet de l'agriculture authentique. » ■



Henri Brichart

ACADÉMIE DE L'AGRICULTURE / La transition agroécologique des exploitations agricoles est un projet d'entreprise à part entière, comme l'est l'installation d'un jeune agriculteur. Elle repose sur des innovations technologiques et sur leur transfert. Aussi, l'APCA suggère la création d'une nouvelle MAEC, intitulée MAEC Transformation.

L'APCA propose de créer une MAEC pour financer la transition

Les agriculteurs attendent des solutions innovantes pour engager leur exploitation dans la transition agroécologique sans compromettre leur compétitivité. Lors de la séance de l'Académie de l'agriculture intitulée « Recherche appliquée en agriculture, innovations et transfert » le 13 novembre dernier, les intervenants n'ont pas manqué de souligner les difficultés rencontrées pour diffuser les technologies et les connaissances nécessaires pour tendre vers cette transition. Mais, force de propositions, ils ont présenté des leviers à actionner pour que les agriculteurs s'inscrivent pleinement dans cette transition. Selon Éric Collin, directeur des entreprises et du conseil à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la transition agroécologique doit être choisie et non pas subie pour être acceptée. La réforme de la Pac 2020-2026 est justement

une opportunité pour structurer cette transition en redéployant une partie des aides du second pilier et en créant une nouvelle MAEC dédiée. Cette dernière, intitulée MAEC Transformation (MAEC T), s'inscrirait dans une logique de projet comme le sont actuellement les aides à des jeunes agriculteurs. Des fonds alloués cofinanceraient une partie des matériels à acquérir lors de l'installation et une dotation couvrirait les coûts des nouvelles pratiques culturales. Mais le règlement européen portant sur l'installation des jeunes agriculteurs devra pour cela être amendé afin de l'élargir.

Créer des passerelles entre chercheurs et agriculteurs

Pour Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture de l'Inra, la transition agroécologique interroge sur les



Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture de l'Inra.

organisations et les partenariats pour que le transfert des innovations soit ef-

ficace. Sans intérêt et sans volonté, il est impossible de lever les inerties qui caractérisent toutes les organisations. Une demande sociale ou une nouvelle réglementation, par exemple, sont des leviers parmi d'autres pour susciter le transfert d'une technologie précise qui, sans cela, n'aurait présenté aucun intérêt. « Il faut aussi retravailler le conseil auprès des agriculteurs », souligne Éric Collin. Selon lui, le modèle de transfert en cascade - des instituts de recherche aux exploitations en passant par des fermes pilotes - des connaissances et des découvertes est parfois trop rigide. Les agriculteurs sont très bien formés et Internet leur offre le champ d'informations auquel a aussi accès l'ensemble des chercheurs. L'accent doit donc être mis sur l'intérêt que représentent ces innovations en créant des passerelles entre les instituts et les exploitations agricoles pour diffuser les

connaissances. Cependant, la transition agroécologique des exploitations et les transferts de technologies qui en découlent, exigent une certaine stabilité économique et réglementaire. Le pas de temps technique et n'est pas le pas de temps agronomique. « Il a fallu une génération pour maîtriser l'utilisation des produits phytosanitaires, il en faudra une autre pour en réduire l'emploi voire même pour s'en passer », explique Éric Collin. Les fermes Dephy apportent des références pour réduire la consommation de produits phytosanitaires, mais les agriculteurs ont besoin de temps pour les intégrer dans leurs pratiques culturales afin de ne pas mettre en danger leur exploitation. La transition agroécologique de l'agriculture française doit aussi associer les secteurs de l'aval et de l'amont afin qu'ils en comprennent les enjeux et les conséquences. ■

transition agroécologique



Les agriculteurs attendent des solutions innovantes pour engager leur exploitation dans la transition agroécologique sans compromettre leur compétitivité.

PSE / Des appels à initiatives sont lancés

Les agriculteurs peuvent désormais être rémunérés pour les services qu'ils rendent à l'eau et à la biodiversité. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a annoncé, le 14 novembre, le lancement d'un appel à initiatives « visant à expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE). Objectif : rémunérer les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, allant au-delà de la réglementation », indique l'établissement public dans un communiqué. Les PSE sont issus de l'action 24 du plan national biodiversité 2018. Ce sont des dispositifs permettant de payer des exploitants qui engagent des opérations territorialisées de préservation et de reconquête de la biodiversité et de la qualité de la ressource en eau. L'agence de l'eau RMC prévoit d'attribuer « jusqu'à 70 % d'aides financières aux collectivités porteuses des initiatives puis 100 % d'aides aux agriculteurs qui agiront sur le terrain. Ces rémunérations pourront servir par exemple à planter des haies et des bandes enherbées, à créer des mares, structures paysagères qui sont entretenues par l'activité agricole, ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux ou de pesticides », détaille-t-elle. Le dépôt des dossiers est attendu avant le 31 janvier 2020.

1,5 M€ en Loire-Bretagne



Six jours plus tard, le 20 novembre, c'était au tour de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de faire part d'un appel à initiatives similaire sur son bassin. Validé par son conseil d'administration le 31 octobre, l'engagement s'élèverait à 1,5 million d'euros et viserait à soutenir des PSE rendus par l'activité agricole. La démarche s'est donnée ici deux objectifs : « faire émerger une dizaine de territoires sur le bassin qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de PSE et tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants ». La date limite est fixée au 31 mars 2020. Dernièrement, enfin, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a encouragé la valorisation des bénéfices environnementaux des exploitations. Missionné par le cabinet du ministre de l'Agriculture pour étudier « les conditions d'une pérennité économique de l'élevage » dans le Massif central, il a suggéré de remplacer le système d'aide actuel « par un montant de rémunération annuelle pour service rendu d'environ 875 euros l'hectare ». La mesure augmenterait de 75 % le budget alloué à l'agriculture locale, mais constituerait une incitation à maintenir, selon les inspecteurs, « l'un des élevages les plus respectueux des objectifs nationaux de transition agroécologique » ■

S.D.

REGARDS / Face à l'urgence climatique, les initiatives individuelles ne suffiront pas. Devant la nécessité d'un changement radical de notre modèle de société, de nombreux experts incitent les pouvoirs publics à s'impliquer davantage dans le financement de la transition écologique.

Sans volonté politique, pas de transition écologique

Signé en 2015 par 195 États, l'accord de Paris représente l'engagement le plus important pris par des gouvernements en matière de transition écologique. Mais quatre ans plus tard, les États-Unis ont déjà annoncé leur retrait, alors même que les récents ouragans et feux de forêts dont l'ampleur sans précédent est directement liée au dérèglement climatique, leur ont coûté plus de trois cents milliards de dollars. La France n'a pas de quoi donner de leçons, elle qui a été mise en garde par le Haut Conseil pour le climat en raison d'un dépassement du premier quota prévu et des investissements publics encore largement tournés vers des produits polluants. « L'investissement public est en panne depuis dix ans et nous avons besoin de relancer la machine. La transition écologique peut représenter l'opportunité d'embarquer tout le monde vers un objectif commun », estime Alain Grandjean, président de la fondation Nicolas Hulot.

« La transition verte stimulera la croissance et la création d'emplois »

Du 5 au 7 novembre étaient organisées à Lyon les Journées de l'économie. La thématique de ces trois jours, « la décennie de tous les dangers », n'avait pas été choisie par hasard. Lors de la conférence d'ouverture intitulée *La transition, c'est maintenant*,



Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2000, présent aux Journées de l'économie à Lyon.

l'ancien prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, a plaidé pour la mise en place d'un Green New Deal. Une référence évidente au New Deal de Franklin D. Roosevelt, cette politique interventionniste qui a permis de redresser les États-Unis après la Grande Dépression des années 30. « Le Green New Deal regroupe l'ensemble des politiques environnementales que nous devons mettre en place à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas d'un investissement à perte puisqu'on sait que la transition verte stimulera la croissance et la création d'emplois », a-t-il expliqué. Un plan d'investissement chiffré à huit cents milliards d'euros

par an d'après François Villeroy, gouverneur de la Banque de France. « Face à l'urgence climatique, la transition écologique doit désormais être intégrée à chacun de nos modèles économiques », a-t-il insisté.

Suivre l'exemple des pays les plus avancés

Pour inciter les politiques à agir, le Haut Conseil pour le climat a dévoilé une série de mesures qui pourraient être mises en place dès à présent. « La taxe carbone est impopulaire mais elle est indispensable », a notamment expliqué la professeure d'économie, Katheline Schubert. « Pour qu'elle soit juste et équitable, les recettes dégagées par cette taxe devront être redistribuées, et les transports internationaux devront aussi être taxés », a-t-elle ajouté. Des mesures poussées en Europe par plusieurs pays ayant déjà un temps d'avance sur les autres en matière de financement de la transition écologique. C'est le cas des Pays-Bas, qui ont récemment annoncé la création d'un fonds d'investissement pour l'environnement de cinquante milliards d'euros, soit 7 % de leur PIB. « Si nous faisons cela à l'échelle européenne, on parlerait alors de plusieurs centaines de milliards d'euros. C'est aujourd'hui un rêve, à nous de faire en sorte qu'il devienne réalité », a conclu, sur une note d'optimisme, François Villeroy, gouverneur de la Banque de France. ■

Pierre Garcia